

POLITIQUE GÉNÉRALE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Acteur engagé dans le mouvement du logiciel libre, militant de la protection de la vie privée, Savoir-faire Linux est à l'initiative du développement de l'outil de communication de pair à pair Jami, utilisable librement par tout citoyen sans nécessité de fournir de renseignements personnels. Savoir-faire Linux a conscience de l'importance d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle collecte dans le cadre de ses activités. L'entreprise respecte la vie privée de ses employés, ses clients, ses fournisseurs et de toute autre personne concernée. En tant qu'entité soumise à la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Loi 25), nous nous engageons à la respecter.

1. OBJECTIF DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

La Loi 25 au Québec a pour but de protéger la vie privée des individus en régissant la collecte, l'utilisation, la communication et la conservation des renseignements personnels par les organisations du secteur privé. Elle établit des règles et des principes de base pour assurer que les renseignements personnels sont traités de manière responsable et conforme à la loi. Cela inclut l'obligation pour les organisations de recueillir le consentement des individus pour la collecte et l'utilisation de leurs renseignements personnels, ainsi que des obligations en matière de sécurité et de confidentialité des données.

La présente politique vise à établir un cadre général pour la gouvernance des renseignements personnels au sein de notre organisation et à informer les employés et les personnes concernées de nos pratiques.

2. ENGAGEMENTS DE SAVOIR-FAIRE LINUX

Dans l'exercice de ses activités, Savoir-faire Linux recueille et traite des renseignements personnels. Savoir-faire Linux s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle détient. Pour ce faire, l'entreprise s'engage à rendre les mesures propres à assurer la protection de ces renseignements personnels, et notamment :

- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques pour respecter ses obligations en matière de protection des renseignements personnels et allouer les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre
- Évaluer les impacts sur la vie privée d'un projet d'acquisition, de développement ou de refonte d'un système d'information ou de prestation électronique de services impliquant des renseignements personnels, dès les premières étapes de conception
- Collecter uniquement les renseignements personnels qui sont nécessaires à l'activité, en obtenant le consentement de la personne concernée à chaque fois que la loi le demande
- Assurer la confidentialité des renseignements personnels collectés en mettant en œuvre des moyens raisonnables, et détruire les renseignements personnels collectés de manière sécuritaire, dans les délais impartis par la loi
- Assurer les droits d'accès, de rectification, de portabilité, de désindexation prévus par la loi
- Sensibiliser le personnel de manière régulière et lui donner des informations relatives à la protection des renseignements personnels

3. RESPONSABITÉS DE GOUVERNANCE

La Direction de Savoir-faire Linux est pleinement impliquée dans la protection des renseignements personnels.

Le président de la société, a désigné la responsable talents et ressources humaines, comme responsable de la protection des renseignements personnels. Cette personne est chargée de superviser la conformité à la Loi 25 et de s'assurer de la protection des renseignements personnels. Pour des informations concernant la politique, communiquez avec elle à rh@savoirfairelinux.com ou par courrier à l'adresse suivante : [Savoir-faire Linux, 7275 rue St Urbain, bureau 200, Montréal H2R 2Y5, Québec.](http://Savoir-faire%20Linux,%207275%20rue%20St%20Urbain,%20bureau%20200,%20Montréal%20H2R%202Y5,%20Québec.)

4. PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La loi définit un renseignement personnel comme étant toute information qui concerne une personne physique et qui peut permettre de l'identifier.

Dans le cadre de nos activités, les renseignements personnels peuvent notamment être recueillis auprès des candidats à un emploi chez Savoir-faire Linux, auprès des employés, auprès de partenaires ou visiteurs.

Les renseignements personnels sont toujours collectés à une fin spécifique, nécessaire à l'activité de l'entreprise, et dans le respect des mesures prévues par la loi.

5. COLLECTE ET TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Collecte :

La collecte des renseignements se fait directement auprès de la personne concernée. Il est possible qu'une tierce partie (gouvernement ou dossier public) donne de l'information nécessaire. Un consentement à la collecte des renseignements sera demandé à la personne si la loi le demande.

Lorsque le consentement sera requis, il sera obtenu à des fins spécifiques, et de manière manifeste, libre et éclairé, et les individus auront la possibilité de retirer leur consentement à tout moment.

Finalité de la collecte et utilisation des renseignements personnels :

Les renseignements personnels ne seront collectés que pour des fins précises et légitimes, et leur traitement sera limité à ces fins. La collecte des renseignements se fait essentiellement, et non-exclusivement, pour les raisons suivantes :

- Pouvoir contacter les personnes et répondre à leurs demandes (clients potentiels, personne formulant une plainte ou exerçant son droit d'accès à ses données, recrutement, etc.)
- Évaluer les candidats à un emploi
- Permettre la gestion des employés et être conforme aux lois provinciales et fédérales
- Créer ou accéder à des plateformes ou outils informatiques qui nécessitent la divulgation de renseignements personnels des employés.

Les documents désuets ou non-nécessaires dans les dossiers seront détruits de manière appropriée. Les documents conservés le seront pour la période nécessaire au bon fonctionnement de l'organisation et conformément à la loi.

Pour connaître la durée de conservation des documents, vous pouvez communiquer avec la responsable de la protection des renseignements personnels à rh@savoirfairelinux.com.

6. COMMUNICATION, CONSERVATION ET DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Communication à des tiers :

Savoir-faire Linux ne peut généralement pas communiquer les renseignements personnels qu'elle détient sur une personne sans le consentement de cette dernière. Les renseignements peuvent être communiqués à un tiers, sans le consentement, si et seulement si, il y a une exigence réglementaire ou légale, ou lorsque la loi le permet.

Les transferts de renseignements personnels à l'extérieur du Québec seront effectués conformément à la loi, notamment en obtenant le consentement des individus lorsque nécessaire.

Conservation :

Savoir-faire Linux a mis en place des mesures de sécurité appropriées pour protéger les renseignements personnels contre tout accès non autorisé.

Les renseignements personnels figurant sur des supports physiques sont stockés dans des armoires fermées à clé, à notre siège social de Montréal. L'accès aux dossiers se fait uniquement par les personnes en ayant besoin dans le cadre de leur emploi.

Les dossiers informatiques sont sécurisés, par des mesures de protection raisonnables, et l'accès aux dossiers se fait uniquement par les personnes en ayant besoin dans le cadre de leur emploi. Les données collectées par Savoir-faire Linux sont stockées au Québec, au siège social de l'entreprise, sur un serveur local dans un lieu physique verrouillé et avec un accès contrôlé. Pour préserver l'activité de l'entreprise en cas de sinistre au bureau, des sauvegardes de certaines données, incluant des renseignements personnels, sont faites sur des serveurs de back-up (au Québec, dans un lieu physique verrouillé et avec un accès contrôlé, et en France, chez OVH).

Destruction des renseignements personnels :

Savoir-faire Linux s'engage à détruire les documents et les supports contenant des renseignements personnels, lorsque la finalité pour laquelle ils ont été collectés et utilisés est accomplie, et dans le respect des délais prévus par la loi le cas échéant.

La destruction des données et des supports est toujours effectuée de manière sécuritaire.

Savoir-faire Linux peut décider, pour des raisons précises et justifiées, l'archivage de certains documents ou supports contenant des renseignements anonymisés, et ce en respectant la législation applicable en la matière.

7. DEMANDE D'ACCÈS, DE MODIFICATION, DE SUPPRESSION, DE DÉSINDEXATION, DE PORTABILITÉ

Toute personne concernée peut faire une demande d'accès, de modification, de désindexation, de portabilité relativement aux renseignements personnels détenus et conservés par Savoir-faire Linux. Les individus auront également le droit de demander la suppression de leurs renseignements personnels, sous réserve de certaines exceptions prévues par la loi.

Une telle requête peut être transmise par écrit à la responsable de la protection des renseignements personnels de Savoir-faire Linux à rh@savoirfairelinux.com. La responsable devra en accuser réception dans les 5 jours ouvrables suivant la requête, puis devra y répondre dans les 30 jours suivant la date de réception de la demande. Une vérification de l'identité du requérant sera effectuée.

8. PRÉVENTION ET GESTION DES INCIDENTS

Afin d'anticiper et de bien gérer les risques et les incidents relatifs aux renseignements personnels, Savoir-faire Linux a opté pour les mécanismes suivants :

Anticipation et évaluation des risques :

Savoir-faire Linux a mis en place des mesures raisonnables pour diminuer les risques qu'un préjudice sérieux ne soit causé aux personnes concernées. Savoir-faire Linux appliquera une procédure d'évaluation des risques à effectuer avant toute opération impliquant des données personnelles. Cette évaluation peut se faire notamment et non-exclusivement :

- Avant toute opération d'acquisition, de développement et de refonte de systèmes d'information ou de prestation électronique de services impliquant la collecte, la communication, la conservation ou la destruction de renseignements personnels
- Avant de communiquer des renseignements personnels à l'extérieur du Québec

Gestion des incidents :

Un plan de gestion des incidents liés aux données est mis en place. Par incidents, on entend :

- *L'accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel*
- *L'utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel*
- *La communication non autorisée par la loi d'un renseignement personnel*
- *La perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement*

Les incidents impliquant des données peuvent être signalés dès qu'ils sont constatés, en informant la responsable de la protection des renseignements personnels de Savoir-faire Linux à rh@savoirfairelinux.com, ou par tout autre moyen. Tout employé qui reçoit une demande verbale doit informer le plaignant de la présente politique, et l'inviter à envoyer sa demande par écrit à l'adresse courriel indiquée.

Savoir-faire Linux a mis en place une procédure dédiée au traitement des incidents, et, le cas échéant, améliorera les processus et/ou la sécurité pour éviter que des incidents ne se reproduisent.

Conformément à la Loi 25, les autorités compétentes seront avisées si le risque d'un préjudice sérieux est possible.

Tous les incidents seront consignés, quel que soit le niveau de risque établi. Les renseignements contenus dans le registre des incidents seront conservés pour une durée de 5 ans après la date ou la période au cours de laquelle Savoir-faire Linux en a pris connaissance.

9. PLAINTES ET RECOURS

Un mécanisme de traitement des plaintes est mis en place pour répondre aux préoccupations des individus concernant leurs renseignements personnels.

A cette fin, toute personne concernée peut transmettre sa plainte en envoyant un message à rh@savoirfairelinux.com ou par tout autre moyen écrit. Tout employé qui reçoit une plainte verbale doit informer le plaignant de la présente politique, et l'inviter à envoyer sa plainte par écrit à l'adresse courriel indiquée.

10. ÉVALUATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

Cette politique sera révisée chaque année, pour refléter les nouvelles obligations légales et les meilleures pratiques en matière de protection des renseignements personnels. Elle pourra être révisée avant si les circonstances le justifient.

L'utilisation du genre masculin pour désigner des personnes n'a pour autres buts que d'alléger le texte.